Projet de règlement pour dépôt
inscrit à la séance du 16 novembre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOUANGES
VILLE DE VAUDREUL-DORION

RÈGLEMENT Nº 1880-01

Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement – RMH 330 afin de permettre la délivrance de permis de stationnement pour un établissement scolaire et d'ajouter une interdiction d'immobilisation et de stationnement, des limitations de stationnement et une zone visée par la délivrance de permis

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 2026 par et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 33 du *Règlement relatif au stationnement – RMH 330* (règlement nº 1880) est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Le nombre de permis de stationnement pouvant être délivrés à un organisme à but non lucratif ou à un établissement scolaire est déterminé par la municipalité en fonction de ses besoins et de la disponibilité des espaces de stationnement. »

2. L'annexe B du règlement est modifié par l'ajout de l'interdiction d'immobilisation et de stationnement suivante :

Nom de la rue	Côté	Intervalle et précision
Maurice-Richard, rue	Nord	À partir de l'entrée la plus à l'ouest du débarcadère de l'école de l'Hymne-au-Printemps sur une distance de 5 mètres vers l'est

3. L'annexe C – Stationnement public du règlement soit modifié par l'ajout des limitations de stationnement suivantes :

Lieu	Intervalle	Détail de la limitation
École de l'Hymne-au-Printemps (patinoire Léo-Dufour)		Stationnement interdit de 0 h à 6 h du 1er novembre au 15 avril
École de l'Hymne-au-Printemps (patinoire Léo-Dufour)		Stationnement interdit dans la zone E du 25 août au 23 juin du lundi au vendredi de 6 h à 16 h 30, excepté véhicules munis d'un permis de stationnement

4. L’annexe E du règlement est modifié par l’ajout de la zone suivante :

Zone	Côté	Intervalle
E		Stationnement de l’école de l’Hymne-au-Printemps

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

_____
Paul Dumoulin, maire

_____
Tania Lê, greffière
Adopté à la séance du 2026

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT N^{O} 1880-01

Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement – RMH 330 afin de permettre la délivrance de permis de stationnement pour un établissement scolaire et d'ajouter une interdictions d'immobilisation et de stationnement, des limitations de stationnement et une zone visée par la délivrance de permis

---

Le règlement n^{o} 1880-01 vise à instaurer une interdiction de stationnement entre minuit et 6 h du 1er novembre au 15 avril dans le stationnement de l'école de l'Hymne-au-Printemps en raison des opérations de déneigement et d'ajouter le stationnement l'école de l'Hymne-au-Printemps, comme zone E, en vue de la délivrance de permis de stationnement pour son personnel, du 25 août au 23 juin, du lundi au vendredi de 6 h à 16 h 30.

Ces modifications sont en lien avec l'entente particulière relative au partage du stationnement des écoles de l'Hymne-au-Printemps et des Légendes entre le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Ville. Conséquemment, le stationnement pourra également être utilisé par les usagers de la patinoire Léo-Dufour uniquement en dehors des heures scolaires, soit en soirée, les fins de semaine et durant la période estivale.

Pour des fins de visibilité et de sécurité, une interdiction d'immobilisation en tout temps est ajoutée à partir de l'entrée la plus à l'ouest du débarcadère de l'école de l'Hymne-au-Printemps sur une distance de 5 mètres vers l'est.

Le Service du génie et de l'environnement et le Service du greffe et des affaires juridiques

6 novembre 2026

ÉCHÉANCIER D'ADOPTION

RÈGLEMENT N^{O} 1880-01 **Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement – RMH 330 afin de permettre la délivrance de permis de stationnement pour un établissement scolaire et d'ajouter une interdictions d'immobilisation et de stationnement, des limitations de stationnement et une zone visée par la délivrance de permis**		**Date**
DÉTAILS		
1	**Avis de motion et dépôt de projet**	16 novembre 2026
2	**Adoption du règlement (avec ou sans changement)**	7 décembre 2026
3	**Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement**	